

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit mars, le Conseil Municipal de la Ville de FAMECK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Michel LIEBGOTT, Maire, suivant convocation envoyée le 1^{er} mars 2022.

Étaient présents : Michel LIEBGOTT - Lucie KOCEVAR – Jérémy BARILLARO - Kheira KHAMASSI - Karima MOUMENE - Jean-Marc HEYERT - Aïcha HATRI - Alessandro BERNARDI - Marie-Claude NOUVIER - Laurence SCHLUTH – Djamila LIONELLO - Sedat UCMAN - Christian STEICHEN - Pascal EBERHART - Cindy RICKLIN -- Jeanine SOARES - Gautier BRACHET - Laurent PIERSON - Nuran BOURNON - Denis RODRIGUES - Christophe WOIRHAYE - Caroline BOSTELLE - Angelo LO VERME - Gwénaëlle WARKEN - Khaled ROUAB - Elias ROCHA - Monique LOUIS.

Étaient absents et avaient donné procuration : /.

Étaient absents : Fulvio VALLERA - Rachid BENGOURANE - Hélène DARGOS - Carole PETRAZOLLER - Françoise SPERANDIO - Medhi ALEM

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport d'activités de la Ville – Année 2021.
2. Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.).
3. Compte de Gestion du Receveur Municipal - Exercice 2021- Budget principal.
4. Compte de Gestion du Receveur Municipal - Budget du Service Extérieur Des Pompes Funèbres – Exercice 2021.
5. Compte Administratif - Exercice 2021 - Budget Principal.
6. Compte Administratif - Exercice 2021- Budget Autonome du Service Extérieur des Pompes Funèbres.
7. Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 - Budget Principal.
8. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 - Budget Autonome du Service Extérieur des Pompes Funèbres.
9. Cession du bien cadastré section 19 n° 1048 de 57 m² aux consorts BROCCIA - chemin communal sis entre la rue de Lorraine et l'avenue de Gascogne.
10. Cession du bien cadastré section 19 n° 1043 de 64 m² à Mme BELGACEM Fatiha - chemin communal sis entre la rue de Lorraine et l'avenue de Gascogne.
11. Cession du bien cadastré section 19 n° 1044 de 14 m² à Mme HATRAF Fatiha - chemin communal sis entre la rue de Lorraine et l'avenue de Gascogne.
12. Cession du bien cadastré section 19 n° 1045 de 31 m² à M. MESSINA Luigi - chemin communal sis entre la rue de Lorraine et l'avenue de Gascogne.
13. Cession du bien anciennement cadastré section 19 n° 1046/0.155 de 55 m² à M. SAHOUL Saïd - chemin communal sis entre la rue de Lorraine et l'avenue de Gascogne.
14. Tableau des emplois.
15. Plan de relance – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – convention de financement.
16. Subvention exceptionnelle – Association « Echanges Lorraine Ukraine ».
17. Communication des décisions.
18. Divers.

Début de la séance à 20h04

Khaled ROUAB est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal et du Registre des délibérations du 25 janvier 2022.

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activité 2021 de la Ville de Fameck.

APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2022.

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **N'APPELLE NI OBSERVATIONS, NI RESERVE DE SA PART.**

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres, dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **N'APPELLE NI OBSERVATIONS, NI RESERVE DE SA PART.**

DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	1 598 915,74 €		- €	2 763 439,02 €	1 598 915,74 €	2 763 439,02 €
Opérations de l'exercice	3 197 727,85 €	4 038 663,85 €	10 960 062,40 €	12 268 235,28 €	14 157 790,25 €	16 306 899,13 €
TOTAUX	4 796 643,59 €	4 038 663,85 €	10 960 062,40 €	15 031 674,30 €	15 756 705,99 €	19 070 338,15 €
Résultats de clôture	697 979,74 €			4 071 611,90 €		3 373 632,16 €
Restes à réaliser	264 026,46 €	67 825,91 €	- €	- €	264 026,46 €	67 825,91 €
TOTAUX CUMULES	962 006,20 €	67 825,91 €	- €	4 071 611,90 €	264 026,46 €	3 441 458,07 €
RESULTATS DEFINITIFS	894 180,29 €			4 071 611,90 €		3 177 431,61 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser - **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Autonome du Service Extérieur des Pompes Funèbres lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES						
Résultats reportés	- €	251 359,20 €	- €	36 445,99 €	- €	287 805,19 €
Opérations de l'exercice	182 547,49 €	16 912,06 €	7 743,66 €	6 291,81 €	190 291,15 €	23 203,87 €
TOTAUX	182 547,49 €	268 271,26 €	7 743,66 €	42 737,80 €	190 291,15 €	311 009,06 €
Résultats de clôture		85 723,77 €		34 994,14 €	- €	120 717,91 €
Restes à réaliser	37 350,61 €	- €	- €	- €	37 350,61 €	- €
TOTAUX CUMULES	219 898,10 €	268 271,26 €	- €	34 994,14 €	37 350,61 €	120 717,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		48 373,16 €		34 994,14 €		83 367,30 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser - **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Principal - Exercice 2021 - **ET DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	1 308 172,88 €
Excédent antérieur reporté 2020	2 763 439,02 €
Excédent de Fonctionnement	4 071 611,90 €
Résultat d'Investissement	
Résultat d'exécution d'investissement	-697 979,74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-196 200,55 €
Déficit d'Investissement	-894 180,29 €
Affectation en réserve au 1068	894 180,29 €
Reprise en fonctionnement au BP 2022 R 002 – Excédent	3 177 431,61 €
Reprise en investissement au BP 2022 D 001 – Déficit	697 979,74 €

STATUE sur l'affectation du résultat d'exploitation Budget Autonome du Service Extérieur des Pompes Funèbres – Exercice 2021 -
ET DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat d'exploitation	
Résultat de l'exercice 2021	-1 451,85 €
Excédent antérieur reporté 2020	36 445,99 €
Excédent de Fonctionnement	34 994,14 €
Résultat d'Investissement	
Résultat d'exécution d'investissement	85 723,77 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-37 350,61 €
Excédent d'Investissement	48 373,16 €
Reprise en fonctionnement au BP 2022 R 002 – Excédent	34 994,14 €
Reprise en investissement au BP 2022 R 001 – Excédent	85 723,77 €

DECIDE de vendre aux consorts BROCCIA Thomas, Sara et Sophie la parcelle cadastrée section 19 n° 1048 pour une surface de 57 m² au prix de 1 710.00 € TTC. **DECIDE** que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge des consorts BROCCIA Thomas, Sara et Sophie, y compris les frais d'arpentage de 344.40 € TTC. **ET AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DECIDE de vendre à Mme BELGACEM Fatiha la parcelle cadastrée section 19 n° 1043 pour une surface de 64 m² au prix de 1 920.00 € TTC. **DECIDE** que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de Mme BELGACEM Fatiha. **DECIDE** d'inscrire une servitude de tréfond pour le passage des canalisations d'évacuation des eaux usées, comme défini dans le PV d'arpentage effectué en janvier 2022. **ET AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DECIDE de vendre à Mme HATRAF Fatiha la parcelle cadastrée section 19 n° 1044 pour une surface de 14 m² au prix de 420.00 € TTC. **DECIDE** que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de Mme HATRAF Fatiha, y compris les frais d'arpentage de 480.00 € TTC. **DECIDE** d'inscrire une servitude de tréfond pour le passage des canalisations d'évacuation des eaux usées, comme défini dans le PV d'arpentage effectué en janvier 2022. **ET AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DECIDE de vendre à M. MESSINA Luigi la parcelle cadastrée section 19 n° 1045 pour une surface de 31 m² au prix de 930.00 € TTC. **DECIDE** que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de M. MESSINA Luigi, y compris les frais d'arpentage de 344.40 € TTC. **DECIDE** d'inscrire une servitude de tréfond pour le passage des canalisations d'évacuation des eaux usées, comme défini dans le PV d'arpentage effectué en janvier 2022. **ET AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DECIDE de vendre à M. SAHOUL Saïd la parcelle anciennement cadastrée section 19 n° 1046/0.155 a pour une surface de 55 m² au prix de 1 650.00 € TTC. **DECIDE** que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de M. SAHOUL Saïd, y compris les frais d'arpentage de 344.40 € TTC. **DECIDE** d'inscrire une servitude de tréfond pour le passage des canalisations d'évacuation des eaux usées sur la parcelle b/0.155 de 5 ca, comme défini dans le PV d'arpentage effectué en janvier 2022. **ET AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DECIDE la création, à compter du 16 mars 2022, d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet. **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

SE PRONONCE sur la passation d'une convention avec l'académie de Nancy-Metz afin de formaliser les modalités du suivi de l'exécution des dépenses et du versement de la subvention dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1500,00€ à l'association « Echanges Lorraine Ukraine ».

Fin de la séance à 21h06



FAMECK, le 9 mars 2022
Le Maire
Michel LIEBGOTT